

A.T.B.F.

SAS au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 5 allée des Bégonias
85340 LES SABLES D'OLONNE
R.C.S DE LA ROCHE SUR YON N° 920 692 431

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 15 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier, Monsieur Jocelyn FOURNIER associé unique et Président de la société « A.T.B.F. », a pris les décisions suivantes relatives :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs ;
- Fixation du siège de la liquidation ;
- Pouvoirs aux fins de formalités ;

PREMIERE RESOLUTION : Dissolution anticipée de la société

L'Assemblée Générale, après examen de la situation de la Société décide de prononcer la dissolution anticipée de la société, à compter du **15 Janvier 2025**.

Résolution adoptée

DEUXIEME RESOLUTION : Nomination d'un Liquidateur

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Liquidateur, à compter du 15 janvier 2025 et sans limitation de durée, Monsieur Jocelyn FOURNIER, demeurant 5 allée des Bégonias – 85340 Les Sables d'Olonne.

Résolution adoptée

TROISIEME RESOLUTION : Détermination des pouvoirs du Liquidateur

En sa qualité de Liquidateur, Monsieur Jocelyn FOURNIER aura les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours à ce jour, réaliser l'actif et acquitter le passif qui subsisteront à cette même date.

Résolution adoptée

QUATRIEME RESOLUTION : Fixation du siège de la liquidation

L'Assemblée Générale décide de fixer le siège de la liquidation à l'adresse du liquidateur, où la correspondance devra être adressée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés.

Résolution adoptée

CINQUIEME RESOLUTION : Formalités

En conséquence des résolutions qui précèdent, la dénomination sociale sera, à compter du 15 janvier 2025, suivie de la mention 'Société en Liquidation », qui devra figurer, ainsi que le nom de la Liquidatrice, sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur, dès son entrée en fonction, à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité prescrites par la législation en vigueur concernant la dissolution et la liquidation de la présente société.

Résolution adoptée

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs aux fins de formalités

Monsieur Jocelyn FOURNIER donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir partout où besoin sera les formalités prescrites par la législation en vigueur.

Résolution adoptée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Certifié conforme par le Président
Monsieur Jocelyn FOURNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyn Fournier', with a long horizontal stroke extending to the right.